**Module : nation de développement durable**

 **Enseignante : SENOUCI .S.**

**Chapitre 1 : Notions de cytophysiologie**

**Université : ZIANE ACHOUR- DJELFA**

**- Département de sciences de la terre et l’univers**

Niveau : 1ere année Licence (LMD)

**Cours N°07 …………………………………….** **gouvernance et approche participative**

**1)Définition de gouvernance :**

\* - La gouvernance est une nouvelle forme de démocratie participative. Elle exige la concertation, la coopération et le partenariat entre tous les acteurs du développement durable.

\*- La gouvernance est une démarche de concertation et de prise de décision, qui implique de façon responsable les acteurs ou les populations concernées par les politiques de développement durable et leurs plans d'actions.

\*- La Gouvernance Participative est l’exercice de l’autorité économique, politique et administrative par les citoyens et les officiels, pour gérer les affaires de la société à tous les niveaux. Cela implique des procédés et des institutions à travers lesquelles les citoyens et les groupes articulent leurs intérêts, exercent leurs droits, rassemblent leurs devoirs, et font la médiation de leurs différences.

**2)L'objectif de la gouvernance :**

L'objectif de la gouvernance est d'aboutir à des décisions acceptables par la majorité, dans la mesure du possible, et qui vont dans le sens du bien commun.

**3). Bonne gouvernance et développement durable,**

 **a) La bonne gouvernance**

Le mot gouvernance, d’origine anglaise et concept ancien, a été réactivé par la Banque Mondiale au milieu des années 1980. Il apparaîtra comme préoccupation majeure dans le discours politique,

Définition. Dans un rapport paru en 1992 et intitulé “Gouvernance et développement”, la

Banque mondiale définit la bonne gouvernance comme étant la manière dont le pouvoir est exercé pour gérer les ressources nationales économiques et sociales consacrées au développement.

- travers le mécanisme de la participation citoyenne institutionnalisée.

sociale et politique orientée vers la maximisation du bien être social et la réduction des coûts humains et sociaux, la bonne gouvernance pourrait recouvrir les conditions suivantes :

— La productivité et la durabilité ;

— La primauté du droit ;

— La légitimité et la responsabilité politiques ;

— Un système judiciaire juste, autonome et fiable ;

— Une administration responsable et une gestion efficace des services publics ;

— La transparence et l’imputabilité ;

— La liberté d’information et d’expression ;

— La participation et la liberté d’association ;

— La coopération de l’Etat avec les organisations de la société civile

**Cours N°08**

**La suite de progrès Cours N°08 (** **Progiciel de Gestion Intégré**

 **Formation et Vie Etudiante)**

**b) Le développement durable**

 le rapport Brundtland propose une définition générale du développement durable, Ignacy SACHS nous dégage les cinq dimensions de la durabilité ou de l'écodéveloppement. Ce sont :

— la dimension sociale (autre croissance, autre vision de la société)

— celle économique (meilleure répartition et gestion des ressources, plus grande efficacité) ;

— l’écologique (minimiser les atteintes aux systèmes naturels) ;

— la dimension spatiale (équilibre ville-campagne, aménagement du territoire) ;

— la dimension culturelle (pluralité des solutions locales qui respectent la continuité culturelle)"

**4). Conditions de l’appropriation sociale des nouvelles démarches :**

Le Professeur Gilles Paquet définit la gouvernance comme un ensemble de « précautions auxiliaires

. L’Etat est la forme organisationnelle à laquelle les sociétés modernes ont abouti en recherchant une expression de la

volonté sociétale de vivre ensemble et de rechercher les solutions aux questions essentielle.

\* citoyens en sont exiger de nouvelles formes d’organisation des pouvoirs au sein de la société et à rechercher un certain

équilibre des forces sociales lors du débat autours des politiques publiques.

**5) Renforcer la participation citoyenne :**

Dans la démarche du développement durable, la nécessité pour le corps social de renforcer la participation des organisations de la société civile dans l’espace public s’origine dans le besoin d’exercer une surveillanceet un contrôle plus rapprochés sur l’action des acteurs supposés travailler pour le corps social

(Administration, Etat) ou le représenter (parlement).